

ENDURA O (2.0 & 2.5mm) GUIDE D'INSTRUCTIONS POUR UNE INSTALLATION COLLÉ POUR PLANCHER TVL (TUILE EN VINYLE DE LUXE)/PVL (PLANCHES EN VINYLE DE LUXE)

Avant de commencer, lire les responsabilités de l'installateur/propriétaire ci-dessous:

Bien lire les instructions et les informations concernant la garantie avant de commencer l'installation. En procédant à l'installation de ce produit, vous reconnaissez avoir lu et bien compris les responsabilités de l'installateur/propriétaire, les instructions ainsi que les exigences quant au produit et êtes avisés que à défaut de les suivre, vous risquez l'annulation de la garantie du produit.

Vérifier la couleur et le caractère avant l'installation. Une fois installé, le plancher est considéré comme ayant été inspecté et accepté par l'installateur/propriétaire.

Avant de commencer l'installation du plancher, l'installateur/propriétaire doit déterminer si l'environnement du site de travail ainsi que le type et l'état du sous-plancher impliqué (surface bien plane et sèche) sont acceptables et qu'ils répondent et/ou dépassent les exigences pour un plancher en vinyle de luxe et qu'ils respectent le code du bâtiment ainsi que les recommandations listées ci-dessous. Le fabricant décline toute responsabilité pour défaillance du produit résultant de ou associé à des sous-planchers inappropriés ou mal préparés ou à des déficiences de l'environnement du site de travail.

L'installateur/propriétaire assume toute la responsabilité de l'inspection finale de la qualité du produit. Cette inspection doit être faite avant l'installation et devrait inclure: imprimé, couleur, finition, l'usage et la qualité. Si le produit n'est pas satisfaisant, NE PAS L'INSTALLER. Contacter immédiatement votre fournisseur pour assistance. Un plancher installé veut dire qu'il a été inspecté et la qualité acceptée par l'installateur/propriétaire.

Si vous désirez installer au-dessus d'un plancher chauffant, consulter avec le fabricant du système chauffant afin de vous assurer que celui-ci est compatible avec un plancher en vinyle de luxe. La température ne devrait jamais excéder 26° C (79° F) et les changements de températures devraient se faire graduellement. Un changement rapide de température ou une chaleur excessive pourrait endommager le plancher et/ou la finition de celui-ci. C'est la responsabilité de l'installateur/propriétaire de vérifier et confirmer la compatibilité de ce produit avec le système de plancher chauffant utilisé. Tout dommage causé au plancher par le système chauffant ne sera pas couvert par la garantie du produit.

Une installation dans des lieux où potentiellement il y aurait des changements de température rapide (ex : Solariums, verrières, saunas, etc.) pourrait excéder les limites de température que le produit peut supporter et ainsi annuler la garantie de celui-ci. Vérifier les changements de températures de l'endroit choisi pour votre plancher TVL/PVL avant l'installation.

Le produit est conçu pour être utilisé à l'intérieur uniquement, dans la plage de température requise (18°C à 26°C). Ne l'installez pas à l'extérieur, dans les solariums, les chalets trois saisons ou les véhicules récréatifs.

Outils suggérés pour l'installation :

Lunettes de protection, couteau utilitaire, niveau, Ligne à Craie (cordeau), Ruban à mesurer, Scie, Cales, Levier, adhésif et truelle pour LVT (selon ce qui est requis par le fabricant d'adhésif), huile minérale et linge propre (pour nettoyer).

Pré-installation:

Lorsque vous calculez le nombre de pieds carrés requis, veuillez ajouter un 10% pour les coupes ainsi que les pertes et/ou défauts. Si vous installez en diagonal ou faites un motif, calculez 10% de matériel supplémentaire.

Vous devez acclimater le plancher de TVL/PVL pour un minimum de 48hrs. Il est recommandé de laisser le produit dans son emballage original (incluant les attaches en plastique autour du carton) jusqu'au moment de l'installation à une température de 20°C à 26°C (68°F à 79°F) dans l'ère où le produit sera installé. Protéger le plancher de toute chaleur/froid excessif durant l'entreposage.

Exigences pour sous-plancher:

Tout sous-plancher doit être propre, plat et sec avant l'installation, peu importe le type d'installation. Un plancher installé sur une surface irrégulière peut causer un grincement ou une déflexion lorsque marché dessus. Balayer ou passer l'aspirateur immédiatement avant l'installation afin de vous assurer qu'il n'y ait aucun débris ou poussières qui pourraient interférer avec l'installation et l'adhérence de l'adhésif.

Sous-plancher de bois: Une épaisseur de ¾" est recommandée pour un contre-plaqué CDX, planches et OSB (selon les normes de la NWFA), ceux-ci doivent être plats. Une déviation de 5mm par 3m (3/16" par 10') ou 3mm par 2m (1/8" par 6') doit être corrigée. Sabler les sections plus hautes, remplissez les sections basses. Clouer et ou visser les sections qui semblent bouger et remplacer les feuilles qui semblent endommagées (gonflée, brisée ou délamérée).

Béton: la majorité des surfaces en béton ne sont pas plates (lisses) et doivent être nivelées avant l'installation. Dans tous les cas, vérifier à l'aide d'une règle ou d'un niveau de 10' les déviations du plancher. Les ères où le plancher est plus bas doivent être remplies avec un ciment auto-nivelant. Le taux d'humidité du plancher de béton ne devrait pas excéder 5%. Si le béton est peinturé ou scellé, vous devez vérifier avec le fabricant de l'adhésif afin de savoir si celui-ci est compatible, si non, demander ce que vous devez faire afin d'avoir une adhésion maximale au sous-plancher.

Ne pas installer un plancher en TVL/PVL sur du tapis, une surface inégale et/ou rugueuse.

Conseils généraux:

- Si vous désirez installer votre plancher en TVL/PVL par-dessus un plancher en céramique, vous devrez remplir au niveau des lignes de coulis avec un auto-nivelant pour avoir une surface plane.
- Il est toujours recommandé de prendre des panneaux de 3 boîtes différentes durant l'installation pour assurer une distribution plus égale des variations de couleur et des niveaux de ciselure.
- Vérifier les profils avant l'installation; ceux-ci doivent être exempts de débris et/ou saleté et s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Nettoyer, couper et/ou mettre de côté tout morceau ou section affectée.

INFORMATION D'INSTALLATION GÉNÉRALE

- Suivre les instructions de préparation du sous-plancher mentionné ci-haut.
- L'installation peut être faite sur la plupart des sous-planchers incluant; contre-plaqué, OSB, tuiles en céramique, pierre lisse, marbre, granite et linoléum (vérifier la compatibilité avec les directives d'installation du fabricant de l'adhésif sélectionné). **Ne pas** installer par-dessus un tapis.
- Commencer par mesurer la largeur de la pièce et diviser celle-ci par la largeur de la planche. Ajuster le placement de la première rangée en fonction de finir à l'autre bout de la pièce avec un minimum d'une demi-largeur de planche.
- Configurez votre ligne de départ de la première rangée en mesurant la largeur du panneau (valeur ajustée selon instruction ci-dessus). Ajouter 3mm (1/8") à cette mesure et faire une marque par terre à 15cm (6") des coins de votre mur de départ.
- Utilisant une ligne de craie, claquer soigneusement la corde entre ces deux points. Vous assurez qu'il y ait environ 3mm (1/8 ") entre le bord de votre première rangée de panneaux et le mur. Cela donnera de la place à votre plancher en TVL/PVL pour se dilater un peu et sera caché par la plinthe et/ou quarts-de-rond.
- Étendre avec la truelle l'adhésif (selon les directives du fabricant) pour 2-3 rangées de planches ou 1-2 rangées de tuiles à la fois.
- **En travaillant de gauche à droite**, étaler la première rangée de panneaux en s'assurant que les rangées sont droites et à l'équerre. Le premier panneau doit être à 3mm (1/8") du mur. Couper le dernier panneau afin d'avoir un jeu de 3mm (1/8") du mur opposé. On recommande l'usage de cales temporaires afin de maintenir le plancher à l'écart des murs car celui-ci risque de bouger durant l'installation le temps que l'adhésif se fixe. Placer les cales tous les 60-90cm (2-3') le long du mur de départ et au bout de chaque début et fin de rangée pour éviter que les panneaux bougent une fois mis en place.
- Pour commencer la deuxième rangée, utiliser le reste du dernier panneau coupé de la rangée précédente seulement si il est plus long que 30cm (12"), sinon, couper un nouveau panneau en deux et procéder. Il est recommandé de **TOUJOURS DISTANCER LE BOUT (JOINT) DES PLANCHES D'UNE RANGÉE À L'AUTRE D'AU MOINS 20CM (8")**.
- Si un cadre de porte doit être coupé, posez une tuile/planche à côté de l'encadrement de la porte avec le côté motif vers le bas comme guide. Couper la base du cadre avec une scie, puis faites glisser la tuile/planche sous le chambranle avec le motif vers le haut. S'il vous plaît, noter que le plancher doit avoir de l'espace pour se dilater sous le celui-ci et l'écart d'expansion recommandé doit être respecté.
- Assurez-vous qu'il y ait un espace de 3mm (1/8") tout autour du périmètre du plancher. Mesurer et couper les dernières tuiles/planches afin d'avoir un espace minimum de 3mm (1/8") le long du dernier mur. Il est recommandé (ou obligatoire, selon le fabricant de l'adhésif) de passer un rouleau de 100 livres sur le sol.
- Enlever les cales temporaires, enlever toute traces de colle, passer le balai et/ou l'aspirateur immédiatement.

Détails de finition et entretien:

- Nettoyage général : Passez l'aspirateur ou le balai tout de suite après l'installation pour enlever tout débris ou poussières qui pourraient potentiellement endommager le plancher. Un nettoyage plus en profondeur avec un nettoyant approuvé pour les planchers en TVL/PVL est aussi recommandé. NE PAS cirer ou utiliser des produits de nettoyage qui contiennent des tensioactifs.
- Ne jamais utiliser de vadrouilles à vapeur pour nettoyer les planchers.
- **Ne pas passer la vadrouille humide sur le sol dans les 72 heures suivant l'installation.**
- Plinthes et/ou quarts-de-rond : Remplacer ou installer des plinthes et/ou quarts-de-rond qui s'harmonise avec le décor dans toutes les ères. Les plinthes doivent être fixées au mur et les quarts-de-rond aux plinthes. NE PAS les cloués au plancher en vinyle de luxe
- Moulures en "T" : Si vous avez enlevé des moulures en "T" et ne les avez pas couvert avec le plancher, veuillez les réinstaller immédiatement.
- Meubles et électroménagers : Si vous emménager ou déplacer des meubles/électroménagers sur le plancher en vinyle de luxe, veuillez-vous assurer que toutes les pattes et points de contacts sont bien couvert de feutres adhésifs afin de protéger votre plancher. Lever les objets (meubles/électroménagers) lors des déplacements, NE PAS les glisser sur le plancher.
- Les feutres adhésifs devraient être remplacés de façon régulière étant donné qu'ils accumulent des débris/poussières et qu'avec le temps, ils peuvent endommager le plancher.
- Les bottes, chaussures à talons hauts et les semelles dures ne devraient pas être portés en marchant sur votre plancher de vinyle de luxe car ils peuvent bosseler, marquer et endommager la surface ainsi que le fini du plancher.
- Coupez les griffes de votre animal de compagnie, en particulier les chiens. Les griffes peuvent graffier les planchers

Garantie limitée pour plancher TVL/PVL:

Cette garantie est soumise aux procédures, recommandations, limitations et exclusions mentionnées ici et dans l'information générale, le guide d'installation et les articles de garantie de ce document.

Le produit de revêtement de sol TVL/PVL a une garantie résidentielle limitée, lorsqu'il est installé dans une situation résidentielle *(VOIR LA NOTE AU BAS DE LA GARANTIE), contre les défauts de fabrication lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales et installé conformément aux instructions d'installation du fabricant, à l'acheteur/propriétaire d'origine de la résidence, tant qu'il possède toujours la résidence pour la période de la garantie. Consultez l'emballage d'origine pour la période de garantie propre au produit que vous avez acheté. Notez que vous devez conserver une étiquette originale du produit acheté qui désigne la durée de votre garantie, ainsi que le code CUP (UPC) et votre reçu d'achat original. Cette garantie n'est pas transférable. La garantie et la responsabilité du fabricant ne s'étendent pas au-delà des tuiles et/ou planches de revêtement et sont limitées à une valeur maximale du prix d'achat initial. La garantie est limitée à la réparation ou le remplacement des planches à la seule discrétion du fabricant. La garantie ne couvre pas la main-d'œuvre et les coûts d'installation ni autres coûts secondaires. La compensation de la plainte (si elle est approuvée et/ou autorisée) est limitée à l'endroit spécifique qui est estimé être valide en vertu de la demande. **REMARQUE** : les problèmes d'adhérence de l'adhésif doivent être résolus avec le fabricant de l'adhésif.

Cette garantie ne couvre pas et exclut spécifiquement les dommages tels que : les entailles, les éraflures, les bosses, les dommages causés par les animaux de compagnie ainsi que les taches causées par l'usure normale, la perte de brillance dans les zones à fort trafic, l'érosion par les cailloux, les pierres, le sable, tous les autres abrasifs, les vadrouilles mouillées, une protection insuffisante, les insectes, la pourriture, la moisissure, les bactéries, le manque d'entretien, les conditions météorologiques, le feu, l'eau, une forte humidité, la sécheresse excessive, les catastrophes naturelles, la chaleur excessive, les systèmes de chauffage et de climatisation, un accident, une mauvaise installation ou manipulation, agents de nettoyage, la négligence ou autres causes non attribués à la fabrication ou aux vices de fabrication. Le non-respect de suivre toutes les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien et de l'entretien incorrect ou insuffisant. Toute modification du produit autre que celle décrite dans les instructions d'installation du fabricant annulera la garantie

Cette garantie exclut les bruits de tous types (craquements, grincements, etc.) émanant du plancher et/ou du sous-plancher.

Cette garantie exclut les planchers (revêtements de sol) qui ont été installés dans des endroits sans contrôle de température adéquat et/ou lorsque la température n'a pas été maintenue en permanence au niveau de température adéquate toute l'année comme l'exige le présent document, ainsi que les endroits où il y a des changements rapide de température due à l'exposition directe au soleil.

Cette garantie exclut les changements dans les niveaux du lustre.

Cette garantie exclut les demandes dues aux différences entre la couleur et le caractère du produit et les échantillons en salle de montre et de la littérature, ainsi que les différences de couleur et de caractère entre chaque planche.

La garantie exclut les demandes dues à l'éclaircissement naturel ou à l'assombrissement du produit exposé à la lumière, ou dans des endroits qui sont soumis à une moindre exposition à la lumière que les endroits environnants.

Cette garantie exclut explicitement les produits vendus « tels quels ». L'acheteur d'origine est responsable de l'installation adéquate, l'entretien et le nettoyage du plancher (revêtement de sol) conformément aux instructions fournies.

Cette garantie exclut spécifiquement les dommages aux planchers (revêtement de sol), incluant le soleil, causés par les systèmes de chauffage : Conduits de chaleur, les sources de chaleur et les composantes des systèmes de chauffage de tous types.

Cette garantie exclut spécifiquement les écarts de couleurs d'un lot à l'autre. Avant l'installation, vérifiez que les couleurs correspondent et sont acceptables. Installer collectivement tous les lots d'une manière uniformément répartie et bien mélangée.

Dans le cas des demandes pour les installations commerciales, veuillez noter les points suivants si votre plancher (revêtement de sol) comporte une garantie commerciale limitée. Le cas échéant, la garantie commerciale limitée s'applique uniquement à l'usage « commercial léger » et ses applications, qui sont définis comme suit: les endroits à faible trafic dans les bureaux commerciaux, les salles d'exposition et les espaces de vente au détail. Dans tous les cas, les endroits installés ne doivent pas être soumis à des débris humides ou abrasifs ou d'autres conditions causées par des chaussures humides ou sales, ces

types de conditions annuleront la garantie. Les endroits à fort trafic tels que définis précédemment dans ce document sont exclus de cette garantie.

Le fabricant garantit à l'utilisateur d'origine, que ses produits lorsqu'ils sont dans leur état manufacturé d'origine, mises à part les informations et les exceptions mentionnées ici, seront exempts de défauts et d'incohérence de dimensions au cours de la période de garantie lorsqu'ils sont installés et utilisés dans un usage résidentiel normal conformément aux conditions, instructions d'installation, limites et des conditions présentes de ce document. Le fabricant/distributeur garantit à l'utilisateur d'origine que la finition de ses produits ne s'usera pas ni se séparera de la planche au cours de la période de garantie lorsqu'il est installé et utilisé dans un usage résidentiel normal et en conformité avec les conditions, les instructions d'installation, les limites et conditions présentes de ce document.

Cette garantie est la seule, unique et entière déclaration de garantie du produit et remplace toutes les garanties antérieures, écrites, parlées, implicite ou autrement. Aucune garantie implicite n'existe au-delà des conditions de cette garantie, le fabricant/distributeur n'assume aucune responsabilité juridique pour tous dommages indirects et/ou dommages consécutifs, cependant, certains États aux États-Unis ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects et/ou dommages consécutifs, si c'est le cas, cette exclusion peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie comme toute garantie vous confère des droits spécifiques, de plus, vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient d'un état ou d'une province à l'autre.

Pour déposer une réclamation de garantie, contactez d'abord le fournisseur initial où le plancher (revêtement de sol) a été acheté.

*À NOTER : Les unités de location, propriétés et appartements loués sont considérés comme des établissements commerciaux en vertu de cette garantie. La garantie résidentielle limitée ne s'applique pas à ces types de propriétés et d'installations. Si votre achat d'un produit porte également une garantie commerciale limitée, c'est la garantie commerciale limitée qui s'applique aux logements locatifs, propriétés louées et appartements avec les exclusions et les conditions énoncées ici.

Notez que le fabricant/distributeur se réserve le droit de visiter ou d'envoyer son agent visiter les lieux d'où la demande provient et d'inspecter le produit en litige et de prélever des échantillons pour la vérification et l'analyse technique. Le défaut de fournir un accès raisonnable à l'endroit où le produit est installé ou de fournir les informations et les documents requis peut entraîner le refus de la demande.

Toute réclamation de garantie doit être faite par écrit au fournisseur original et doit inclure une copie complète et lisible de la preuve d'achat, document d'installation, si disponible, et autre information qui pourrait être demandée incluant cette garantie.

Pour informations concernant nos produits, visiter notre site internet : www.powerdekorna.com